



TURPE 5

La CFE Energies salue la décision de la Ministre de l'Energie qui demande à la CRE une seconde délibération sur le tarif de distribution d'électricité

Engagée depuis de nombreux mois contre l'entêtement de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) à bâtir un TURPE 5 qui fait fi des enjeux de la transition énergétique et du rôle essentiel des réseaux électriques, la CFE Energies note avec satisfaction la décision de la Ministre de l'Energie qui vient de demander au Président de la CRE une nouvelle délibération plus conforme aux enjeux énergétiques du pays et à l'impératif de service public que la période de froid de cette semaine met en exergue.

Depuis novembre 2016, malgré l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Energie, la Commission de Régulation de l'Energie s'entêtait sur un projet d'évolution du tarif d'acheminement pour la distribution publique d'électricité, dite TURPE 5, construit sans prendre le temps nécessaire à une réflexion qui prenne en compte l'ensemble des enjeux et évolutions de la Distribution d'électricité.

Convaincue que cette proposition de la CRE traduit la totale incompatibilité de ce tarif d'acheminement avec la réussite de la transition énergétique, l'avènement de l'économie numérique mais aussi la préservation d'infrastructures stratégiques essentielles à notre souveraineté nationale, la CFE Energies n'a eu de cesse d'alerter sur les conséquences de cette position de la CRE qui ne construit pas le cadre réglementaire adapté à l'impérieuse nécessité d'investir dans les réseaux électriques de distribution.

C'est à ce titre que la CFE Energies n'a pas ménagé sa peine auprès du Gouvernement pour que la Ministre de l'Energie, en sa qualité de Ministre de tutelle, rejette la proposition de la CRE et exige une nouvelle délibération sur le tarif d'acheminement pour la distribution publique d'électricité. C'est désormais chose faite puisque la Ministre demande à la CRE de prendre davantage en compte les enjeux de la transition énergétique, de mieux anticiper les évolutions de la distribution d'électricité et de donner un cadre de régulation plus favorable aux investissements. A l'heure où la sécurité énergétique des Français est dans tous les esprits, cette décision de la Ministre va clairement dans le sens des impératifs de service public.

Si la CFE Energies se félicite de cette décision ministérielle, elle n'en demeure pas moins vigilante pour la suite. La bataille pour la relance des investissements dans les infrastructures énergétiques de notre pays, la sécurité énergétique des Français et le service public ne fait que commencer. Dans cette perspective, il appartiendra au prochain Président de la CRE d'élaborer un projet de TURPE 5 conforme à ces enjeux et aux injonctions de l'Etat !

Contact presse : Alexandre GRILLAT / alexandre.grillat@cfe-energies.com